



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2018

Convoqué le 2 avril 2018, le Conseil Municipal s'est réuni le 11 avril 2018 à 20 h 00 en Mairie - salle des réunions - sous la présidence de M. Etienne VOLLMAR, Maire.

Membres présents : WENGER Isabelle, BUSCH Patrice, STEINER Eric, MULLER Madeleine, FISCHER Anne, ENGEL Delphine, VIVIER Michèle, HEIT Franck, EBERSOHL Didier, ENGELHARD Sonia, MULLER Elodie, CARLEN Jacques, SCHNEIDER Camille, GEBHART Estelle, HAAS François

Membres absents excusés : LEBEAU Denis, (qui donne procuration à EBERSOHL Didier), WENGERT Christophe (qui donne procuration à WENGER Isabelle), WEIBEL Aimé,

Membre absent :

--oOo--

Mme WECH Sandra assure la fonction de secrétaire de séance
Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

--oOo--

M. le Maire soumet le procès-verbal du 17 janvier 2018 qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

--oOo--

I – Affaires générales

1.1 - Partenariat avec le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités,



opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble. Considérant l'intérêt pour la commune/ la communauté de communes de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin
- Approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- Autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante
- Charger Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération

1.2 - Cotisation à la Caisse d'Assurance Accident-Agricole

En application des dispositions législatives qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurances-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, la Caisse d'Assurance Accident Agricole nous demande d'opter pour l'affectation de l'argent de chasse au paiement des cotisations à leur Caisse et à hauteur de quel montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité

FIXE le montant de la participation provenant du produit de la chasse à affecter en 2018 au paiement de la cotisation foncière de la Caisse d'Assurance Accident Agricole du Bas Rhin en partie soit 500 Euros comme les années précédentes.

1.3 – Convention de servitude de cour

M. le Maire expose :

« Dans le cadre du projet de construction d'une crèche section 1 n° 8 au lieu-dit « Jesuitenmatte » par M. SKOBEL et de manière à permettre l'adossement de construction sur limite séparative et conformément aux dispositions du PLU en vigueur, il est envisagé la constitution d'une servitude de cours commune avec la parcelle communale voisine cadastrée section 1 n°7 »

Entendu l'exposé, en considérant l'implantation de la construction projetée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE un avis favorable pour la constitution d'une servitude de cours commune réciproque avec le fond voisin cadastré section 1 n° 7 sur une largeur de 5 m.

HABILITE M. le Maire à signer l'acte à intervenir en ce sens et tout document s'y rapportant
PRECISE que les frais attenants à cet acte seront à la charge de M. SKOBEL



II – Affaires financières – arrivée de M. HAAS François

2.1 - Vote d'une subvention d'équilibre exceptionnelle au budget annexe eau

M. Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour l'équilibre du budget annexe eau pour l'année 2018 en section d'exploitation comme en investissement, pour les raisons énumérées ci-dessous :

- Vu le faible excédent de fonctionnement et d'investissement du CA 2017,
- Vu l'étendu des travaux de rénovation des canalisations eau qui est à programmer sur l'année 2018 en fonctionnement et en investissement,
- Vu les recettes du budget général

Le Maire, afin de pallier à ce manque d'équilibre, propose donc, **à titre exceptionnel**, de verser une **subvention d'équilibre** à ce budget d'un montant de 150 000,- € afin de ne pas contracter d'emprunt et d'augmenter la redevance eau pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Vu** le Code des collectivités territoriales, notamment son **article L.2224-2**,
- **Vu** l'instruction budgétaire **M49** concernant les services publics industriels et commerciaux, eau et assainissement,

- **Vu l'article 75 de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996** permettant aux collectivités de **moins de 3000 habitants** de subventionner les services eau et assainissement sans limitation ni justification,

- **Considérant** que l'équilibre, de la section d'exploitation du budget eau, ne peut être obtenu sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessus,

- **après** avoir entendu les explications de M. le Maire,

DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe eau d'un montant de **150.000,- €** qui sera inscrite en dépense de fonctionnement à l'article 6748 du budget principal et en recette de fonctionnement à l'article 774 du budget eau.

2.2 - Budget eau

- o Admission en non-valeur

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des produits irrécouvrables dressé par le Trésorier de Bischwiller répertoriant les titres de recettes impayés relatifs à la consommation d'eau.

- 7.93 € pour les factures de consommation d'eau - c/6541
- 62.19 € pour les factures de consommation d'eau - c/6541
- 64.18 € pour les factures de consommation d'eau - c/6541

Après en avoir pris connaissance et à la demande du Trésorier,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables sachant que cette décision ne vaut en aucun cas remise de dettes des débiteurs concernés

2.3 - Demande de subvention – Association « Le Bon Temps »

M. le Maire soumet à l'assemblée la demande de l'Association « Le Bon Temps » qui souhaite une subvention. Vu les mouvements de trésorerie de l'association

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (abstention de Mme Engelhard Sonia, Présidente de l'Association)

ALLOUE une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Le Bon Temps »

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention

- **Demande de subvention pour la consommation électrique de l'association de Pétanque**

Suite à la délibération du 30 novembre 2016, nous avons décidé, afin d'enrayer l'escalade des consommations électriques, de mettre les compteurs électriques au nom des associations et verser une subvention suivant les factures.

M. BIEROT, Président de l'association de Pétanque, nous a déposé un état des factures d'électricité pour l'année 2017 pour un montant de 1779.87 €uros.

Considérant l'effort effectué pour la consommation électrique pour l'année 2017.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ALLOUE une subvention d'un montant de 1779.87 Euros à l'association de Pétanque

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention

- Travaux – Attribution des marchés et adoption du projet
* **Rénovation du couloir école maternelle**

Monsieur le Maire a soumis à l'ensemble de la Commission des Travaux le projet de rénovation du couloir de l'école maternelle

Ces travaux portent sur : des travaux d'électricité, de menuiserie, de peinture, de revêtement de sols, de remplacement du skydome de toiture et mise en place de vestiaires modulables.

Deux entreprises sur trois ont déposé leur dossier :

LORALCO : 49.993,78 € T.T.C

CRB : 43.532,54 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE ce projet

VALIDE la décision de la Commission travaux

RETIENT le bureau CRB pour la réalisation des travaux pour un montant de 43.532,54 € T.T.C.

CHARGE M. le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès des différentes administrations toutes subventions pouvant être accordées afférentes à ce dossier auprès : Conseil Départemental, contrat ruralité, DETR, DSIL

S'ENGAGE à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune,

PRECISE que les crédits seront inscrits tant en dépenses qu'en recettes au budget de l'exercice 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette dotation.

* **Aménagement rue des Sœurs**

Monsieur le Maire a soumis à l'ensemble de la Commission des Travaux le projet d'Aménagement de la rue des Sœurs – espace entre les écoles

Ces travaux portent sur : la dépose des haies, la mise en place de terrassement, bordurette, et enrobé.

Deux entreprises sur trois ont déposé leur dossier :

Jean Lefebvre : 6.005,28 € T.T.C

SPATARA : 7.911,60 € T.T.C.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE ce projet

VALIDE la décision de la Commission travaux

DECIDE de retenir l'entreprise Jean Lefebvre pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 6.005,28 € T.T.C.

CHARGE M. le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès des différentes administrations toutes subventions pouvant être accordées afférentes à ce dossier auprès : Conseil Départemental, contrat ruralité, DETR, DSIL

S'ENGAGE à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune,

PRECISE que les crédits seront inscrits tant en dépenses qu'en recettes au budget de l'exercice 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette dotation.

* **Rénovation des sanitaires école élémentaire**

Monsieur le Maire a soumis à l'ensemble de la Commission des Travaux le projet de rénovation des sanitaires de l'école primaire

Ces travaux portent sur la rénovation complète des toilettes.

Trois entreprises ont déposé leur dossier :

LORALCO : 55.632,- € T.T.C

CRB : 48.607,57 € T.T.C.

Sani Pro Clean : 45.870,- T.T.C.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE ce projet

VALIDE la décision de la Commission travaux



DECIDE de retenir la Société Sani Pro Clean pour la réalisation des travaux pour un montant de 45.870,- € T.T.C.

CHARGE M. le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier

CHARGE M. le Maire de solliciter auprès des différentes administrations toutes subventions pouvant être accordées afférentes à ce dossier auprès : Conseil Départemental, contrat ruralité, DETR, DSIL

S'ENGAGE à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune,

PRECISE que les crédits seront inscrits tant en dépenses qu'en recettes au budget de l'exercice 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette dotation.

* **Aménagement monument aux morts**

○ **Travaux d'aménagement du monument aux morts**

Monsieur le Maire a soumis à l'ensemble de la Commission des Travaux le projet d'Aménagement du monument aux morts

Ces travaux portent sur : la mise en place d'une clôture Corten et d'un aménagement de végétaux.

Lot 1 – VRD – Aménagement extérieur

- **SPATARA : 14.250,- € T.T.C**
- ARTERE : 22.176,- € T.T.C.

Lot 2 – Serrurerie / Clôture

- **WEBER : 15.877,20 € T.T.C.**
- STROH : 20.942,40 € T.T.C.
- GIECK : 26.218,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le projet

VALIDE la décision de la Commission travaux

DECIDE de retenir l'entreprise SPATARA pour la réalisation des travaux pour un montant de 14.250,- € T.T.C.

DECIDE de retenir l'entreprise WEBER pour la réalisation des travaux pour un montant de 15.877,20 € T.T.C.

CHARGE M. le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier

Pour le lot aménagement des végétaux, la consultation est en cours.

Monsieur le Maire précise qu'il a fait appel :

- Géomètre GRAFF KIEHL afin d'avoir un arpentage correct du secteur, un relevé a été effectué pour un montant de 540,-€ T.T.C.
- L'entreprise HEITZ pour la rénovation des dalles du monument pour un montant de 1.800,- € T.T.C.

○ **Mission de maîtrise d'œuvre**

L'opération de travaux d'aménagement du monument aux morts est de l'ordre de 25.106,- € H.T. (hors plantations).

Pour ce faire une consultation a été effectuée afin de missionner un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Le bureau d'étude CRB, qui nous a transmis un devis pour un montant de 1.800,-€ H.T. (2.160,- € T.T.C) soit 7 % des travaux, a été retenu.

Le Conseil Municipal est appel à l'unanimité :

VALIDE la décision de la Commission travaux

DECIDE de retenir le bureau d'étude pour la réalisation des travaux pour un montant de 2.160,- € T.T.C.

* **Extension du cimetière – Acquisition des parcelles**

M. le Maire expose à l'assemblée son entretien avec Mmes DULAU et WAHL, propriétaires des terrains adjacents au cimetière, parcelles se situant en zone réservée pour l'extension du cimetière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

FIXE un montant maximum de 300 € l'are pour l'acquisition de ces parcelles

PRECISE que les frais attenants à cette acquisition seront à la charge de la commune



* **Clôture du presbytère**

Lors de la dernière tempête un arbre s'est déraciné dans le jardin du presbytère entraînant avec lui la clôture. Monsieur le Maire précise qu'il a fait appel aux services de l'entreprise SPATARA, afin d'avoir un devis pour refaire la clôture. Le devis présenté est de l'ordre de 2 580,- € H.T. soit 2.838,- € T.T.C.

* **Acquisition d'un véhicule automobile**

Monsieur Eric STEINER présente le dossier d'acquisition d'un véhicule pour les agents techniques.

Deux offres ont été proposées à la commission des finances :

- Renault Kangoo Express avec options et accessoires pour un montant de 14 122.63 € T.T.C
- Peugeot Partner avec reprise de l'ancien véhicule, options et accessoires, pour un montant de 12 970.44 € T.T.C.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE la décision de la Commission travaux

DECIDE de retenir l'entreprise PEUGEOT pour l'acquisition d'un Partner pour un montant de 12 970,44 € T.T.C.

* **Acquisition d'un tracteur – remorque et chargeur**

Monsieur Eric STEINER présente le dossier d'acquisition d'un tracteur avec remorque, d'un chargeur pour le tracteur New Holland et d'une cuve d'arrosage pour les agents techniques.

Deux offres ont été proposées à la commission des finances :

- Ets KRAUTH : tracteur ISEKI avec relevage avec reprise ancien tracteur options - accessoires (lame à neige, épandeur) pour un montant de 29 602,- € H.T. – Pneu industriel 1 400,-€ H.T.- Remorque 2 936,- € H.T.- Réhausse.
- Ets NIESS : tracteur NEW HOLLAND BOOMER avec reprise ancien tracteur relevage options – accessoires (lame à neige, épandeur) pour un montant de 38 350,- € H.T. – Remorque 3 900,-€ H.T.- Pneu industriel 1 400, € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE la décision de la Commission travaux

DECIDE de retenir la proposition des Ets Krauth pour le tracteur ISEKI pour un montant 33 938,- € H.T soit 40 725,60 € T.T.C. et une réhausse dont le montant ne nous a pas encore été communiqué

Pour l'acquisition d'un chargeur une offre a été proposée à la commission des finances :

- Chargeur pour le tracteur NEW HOLLAND avec option pour un montant de 13 600 € H.T auprès des Ets NIESS

Le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE la décision de la Commission travaux

DECIDE de retenir l'Ets NIESS pour un montant de 13.600,- € H.T.

Deux offres ont été proposées à la commission des finances pour l'acquisition d'une cuve d'arrosage :

- Ets KRAUTH : citerne d'arrosage CTD sur essieu agricole pour un montant de 5 200,- € H.T.
- Ets NIESS : citerne ALTO 800 pour un montant de 2 800,- € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE la décision de la Commission travaux

DECIDE de retenir l'Ets KRAUTH pour un montant de 5.200,- € H.T.

-oOo-

VOTE DES BUDGETS 2018 - Budget Général

- **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017**

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Etienne VOLLMAR, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, la balance s'exprimera ainsi :



Libellés	Prévu	Réalisé
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 317 123.58 €	785 181.78 €
Recettes	1 317 123.58 €	997 232.86 €
RESULTAT Excédentaire		+ 212 051.08 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	820 006.11 €	255 200.44 €
Recettes	820 006.11 €	414 308.11 €
RESULTAT Excédentaire		+ 159 107.67 €
Résultat global Excédent		+ 371 158.75 €

Sous la Présidence de Mme WENGER Isabelle, Monsieur le Maire devant se retirer, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, (une abstention de HEIT Franck)

APPROUVE le compte administratif de l'année 2017 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Monsieur Etienne VOLLMAR, Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTE le compte de gestion dressé par M. BOES, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2017 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

- **Affectation du résultat 2017**

Le compte administratif pour l'exercice 2017 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

	Résultats antérieurs reportés 31/12/2016	Part affectée à l'investisst Exc 2017	Résultats constatés en 2017	Résultats cumulés au 31/12/2017
Fonctionnement	551 052.11	-264 282,53	212 051.08	498 820.86
Investissement	- 85 282.53	/	159 107.67	73 825.14
Restes à réaliser			70 500,-	

Le Conseil Municipal constate à la clôture du compte administratif 2017, un excédent de fonctionnement de 212 051.08 €, un excédent d'investissement de 159 107.67 € et 70 500,- € de restes à réaliser.

Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront reportées au budget primitif de la commune pour l'année 2018 :

- Résultat de fonctionnement cumulé C/002 : Excédent de fonctionnement reporté de 498 820.86 €
- Affectation complémentaire en réserve d'investissement C/1068 : 0 €
- Résultat reporté de fonctionnement C/002 : Excédent de fonctionnement de 498 820.86 €
- Résultat d'investissement reporté C/001 : Excédent de 73 825.14 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation du résultat du compte administratif 2017 au BP 2018, telle que proposée ci-dessus.



• **Fixation des taux des impôts locaux 2018**

Vu le résultat du compte administratif 2017

Les besoins de financement ont été estimés au niveau de ceux de 2017.

Aussi pour tenir compte du pacte de confiance et de solidarité et pour limiter la pression fiscale au même niveau qu'en 2017, la proposition de taux 2018 est présentée dans le tableau suivant :

	2017			2018		
	CAH	KALTENHOUSE	TOTAL 2017	CAH	KALTENHOUSE	TOTAL 2018
Taxe habitation	12.52 %	10.68%	23.20%	12.52%	10.68%	23.20%
Taxe foncière propriétés bâties	2.96 %	9.54%	12.50%	2.96%	9.54%	12.50%
Taxe foncière propriétés non bâties	18.07 %	26 %	44.07%	18.07%	26 %	44.07%

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 28 mars 2018

Vu le budget primitif 2018

DECIDE de Ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018

FIXE les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.68 %
- Taxe foncière propriétés bâties : 9.54 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 26 %

• **Vote du Budget Primitif 2018**

Le Maire donne la parole à M. HAAS François qui expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	245 700.00	013 – Atténuation de charge	8 000.00
012 – Charges de personnel	321 400.00	70 – Produits des services	39 150.00
014 – Atténuation de produits	198 008.00		
65 – Charges de gestion courante	63 100.00	73 – Impôts et Taxes	472 606.00
66 – Charges financières	8 200.00	74 – Dotations et participations	366 454.00
67 – Charges exceptionnelles	150 500.00	75 – Autres produits de gestion	67 800.00
22 – Imprévus	50 000.00	77 – Produits exceptionnels	2 800.00
6812/42 – Amortissement	1 185.83		
023 – Virement à la section d'investissement	417 536.83	002 – Solde d'exécution positif	498 820.66
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 455 630.66	RECETTES DE L'EXERCICE	1 455 630.66



SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 – Remboursement d'emprunts	24 000.00	1068 – Affectation du résultat – Excédent de fonctionnement	0.00
20 – Immobilisations incorpo.	3 000.00	10 – Dotations et fonds propres	105 444.00
		13 – Subventions d'investissement	33 582.00
21 – Immobilisations corporelles	463 573.80	2812/40 - Amortissement	1 185.83
Restes à réaliser	70 500.00		
10 – Dotation fonds divers	31 500.00	002 – Solde d'exécution positif	73 825.14
020 – Dépenses imprévues	39 000.00	021 – Virement de la section de fonctionnement	417 536.83
DEPENSES DE L'EXERCICE	631 573.80	RECETTES DE L'EXERCICE	631 573.80

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vote le budget primitif 2018 de la commune tel que présenté ci-dessus.

- Budget Eau

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Etienne VOLLMAR, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, la balance s'exprimera ainsi :

Libellés	Prévu	Réalisé
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	163 159.35 €	152 386.23 €
Recettes	163 159.35 €	166 168.57 €
RESULTAT Excédentaire		13 782.34 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	76 312.13 €	7 616.84 €
Recettes	76 312.13 €	56 213.30 €
RESULTAT Excédentaire		48 596.46 €
Résultat global Excédentaire		62 378.80 €

Sous la Présidence de Mme WENGER Isabelle, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif Eau de l'année 2017 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

ARRETE les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Monsieur Etienne VOLLMAR, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTE le compte de gestion du budget Eau dressé par M. BOES, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2017 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

- **Affectation du résultat d'exploitation 2017**

Le compte administratif pour l'exercice 2017 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.



	Résultats antérieurs reportés 31/12/2016	Part affectée à l'investisss 2016	Résultats constatés en 2017	Résultats cumulés au 31/12/2017
Fonctionnement	36 152.78	36 152.78	13 782.34	13 782.34
Investissement	-38 052.75		48 596.46	10 543.71

Le Conseil Municipal constate à la clôture du compte administratif 2017, un excédent de fonctionnement de 13 782.34 € et un excédent d'investissement de 48 596.46 €.

Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront reportées au budget primitif de la commune pour l'année 2017 :

- Résultat de fonctionnement cumulé C/002 : Excédent de fonctionnement reporté de 13 782.34 €
- Affectation complémentaire en réserve d'investissement C/1068 : zéro €
- Résultat reporté de fonctionnement C/002 : 13 782.34 €
- Résultat d'investissement reporté C/002 : 10 543.71 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation du résultat du compte administratif 2017, telle que proposée ci-dessus.

• - **Redevance Eau 2018**

- Vu le budget primitif du service eau 2018,
- Vu la subvention d'équilibre provenant du budget principal d'un montant de 150 000 € pour cette année

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE DE NE PAS AUGMENTER la redevance eau pour cette année. Le montant H.T. par m3 de la part proportionnelle sera de 0.77 € ; sachant que le budget eau est soumis à TVA.

DECIDE DE NE PAS AUGMENTER la part fixe qui est de 15 €/an et par abonné.

• **Vote du Budget Primitif Eau 2018**

Le Maire donne la parole à M. HAAS François qui expose au Conseil Municipal le projet de budget eau pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – EAU			
DEPENSES		RECETTES	
11 – Charges à caractère général	142 100.00	002 – Solde d'exécution positif	13 782.34
14 – Atténuation de produits	79 000.00	70 – Produits de gestion courante	153 700.00
65 – Autres charges gestion courante	4 800.00	77 – Produits exceptionnels	1 300.00
66 – Intérêt – Charges financières	800.00	774 – Subvention d'équilibre	150 000.00
67 – Charges exceptionnelles	4 000.00		
6811/042 – Dot. Amort.	20 100.00	777/042 – Quote part subv. Invt.	159.35
022 – Dépenses imprévues	5 000.00		
023 – Virement à la section d'investisss	63 141.69		
DEPENSES DE L'EXERCICE	318 941.69	RECETTES DE L'EXERCICE	318 941.69
SECTION INVESTISSEMENT- EAU			
DEPENSES		RECETTES	
16 – Capital emprunt	3 100.00	002 – Solde d'exécution positif	10 543.71
1391/40 – Subv. D'équipement	159.35	1068 – Excédent de fonct reporté	0.00
20 – Immobilisation incorporelles	10 000.00		
21– Immobilisation corporelles	22 000.00	2813 – Amort installations techn.	20 100.00
23 – Immobilisation en cours	56 526.05		
020 – Dépenses imprévues	2 000.00	021 – Virt de la section de fonction.	63 141.69
DEPENSES DE L'EXERCICE	93 785.40	RECETTES DE L'EXERCICE	93 785.40



Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VOTE le budget primitif /EAU 2018 de la commune tel que présenté ci-dessus

- **Budget Lotissement « Le Bosquet »**

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Etienne VOLLMAR, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, la balance s'exprimera ainsi :

Libellés	Prévu	Réalisé
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 399.618,84 €	158.598,88 €
Recettes	1 399.618,84 €	65.375,00 €
RESULTAT de l'année		
Déficit		93.223,88 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	1 204.618,84 €	0.00 €
Recettes	1 204.618,84 €	14.723,71€
RESULTAT de l'année		
Excédent		14.723,71 €
Résultat global		
Déficitaire		78.500,17 €

Sous la Présidence de Mme WENGER Isabelle, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de l'année 2017 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Monsieur Etienne VOLLMAR, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTE le compte de gestion dressé par M. BOES, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2017 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

- **Affectation du résultat 2017**

Le compte administratif pour l'exercice 2017 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

	Résultats antérieurs reportés 31/12/2016	Part affectée à l'investisist 2016	Résultats constatés en 2017	Résultats cumulés au 31/12/2017
Fonctionnement	1 314.243,84		-93.223,88	1 221.019,96
Investissement	- 14.723,71		14.723,71	0,00

Le Conseil Municipal constate à la clôture du compte administratif 2017, un déficit de fonctionnement de 93.223,88 € et un excédent d'investissement de 14 723.71 €.

Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront reportées au budget primitif de la commune pour l'année 2017 :

- Résultat de fonctionnement cumulé C/002 : Excédent de fonctionnement reporté de 1 221.019,86 €
- Affectation complémentaire en réserve d'investissement C/1068 : / €
- Résultat reporté de fonctionnement C/002 : 1 221.019,86 €



- Résultat d'investissement reporté : / €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation du résultat du compte administratif Lotissement Le Bosquet 2017, telle que proposée ci-dessus.

- **Vote du Budget Primitif 2018 – Lot. « Le Bosquet »**

Le Maire donne la parole à M. HAAS François qui expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif « Lot Le Bosquet » pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6522 – Charges de gestion courante	1 221.019,96	002 – Excédent de fonctionnt	1 221.019,96
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 221.019,96	RECETTES DE L'EXERCICE	1 221.019,96
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
DEPENSES DE L'EXERCICE	0.00	RECETTES DE L'EXERCICE	0.00

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2018 - Lotissement « Le Bosquet » de la commune tel que présenté ci-dessus.

III – DIVERS - TRAVAUX

- **Atelier municipal pour les agents des services techniques**

Le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de l'implantation des différents halls de stockage dans le village, il y aurait lieu de construire un nouvel atelier afin de pouvoir ranger tout le matériel (tondeuse, tracteur).

Deux solutions pourraient être envisagées :

- Réhabiliter l'ancienne station de pompage
- Création d'un nouvel atelier sur le terrain situé derrière la caserne des pompiers

M. le Maire propose de faire un avant-projet sommaire en proposant soit une construction neuve, soit une réhabilitation de la station de pompage en missionnant le bureau d'études CRB.

Le Conseil Municipal après concertation à l'unanimité :

DECIDE de missionner le bureau d'études CRB afin d'avoir un avant-projet sommaire avec les deux propositions soit une réhabilitation de la station de pompage, soit la création d'un nouvel atelier.

- Compteur de gaz

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que dans le cadre de sa mission de service public, GRDF a commencé, dès 2016, à installer des compteurs communicants gaz chez ses clients.

Cette opération vise à permettre à ces derniers de mieux connaître leur consommation pour mieux la maîtriser grâce à la mise à disposition quotidienne de données de consommation réelles. A date, plus de 600 000 clients sont déjà équipés de ces compteurs de nouvelle génération en France (dont 66 000 en région Est).

Le déploiement en nombre des compteurs communicants dans notre commune sera réalisé par l'Entreprise Prestataire Phinelec. Il est prévu après 2019 (cette échéance est susceptible d'être ajustée en fonction de l'avancement effectif de l'entreprise de pose).

D'ici là, et afin de limiter les dérangements, il est possible que les techniciens de GRDF soient amenés à installer un compteur communicant chez certains administrés, à l'occasion d'interventions classiques de maintenance ou de mise en service par exemple. Ces clients seront informés individuellement dès que leurs données quotidiennes seront disponibles sur l'espace grdf.fr (espace privé et sécurisé, accessible sans frais).



- Ordures Ménagères

Déchetteries

- Extension de la déchèterie de Haguenau en 2018 (travaux du 9 au 20 avril avec fermeture)
- Réaménagement et extension de la déchèterie de Bischwiller (en 2018 et 2019)
- Installation de PAV pour tout type de déchets : Haguenau (Thurot et quartiers denses existants) et Brumath (ZAC Scierie)

La collecte des ordures ménagères résiduelles OMr

Changements :

- Définition d'une règle de dotation commune à tout le territoire.
- Considérer qu'un bac de 120 L équivaut à un Bac de 140 L
- Plus de dotation de bacs de 140 et 770 L
- Nouvelle dotation pour les foyers du territoire de Bischwiller et VdM en bacs de 120 L fin 2019
- Réutilisation des bacs de 80 et 240 L récupérés
- Ajustement du nombre de levées minimum à 12
- Possibilité d'avoir un bac de 80L avec tarif adapté pour les personnes seules
- Campagne de communication importante à prévoir.

La collecte du verre

Changements :

- Dotation des communes de la CCRB en bacs de 80 L (réglementation du travail) fin 2018
- Pas de modification possible du mode de collecte pour les communes durant la durée du marché (7 ans)
- PAV enterrés pour les communes qui le demandent avec prise en charge financière par la CAH pour les zones d'habitation avec un programme pluriannuel de réalisation (20 par an)

Harmonisation de la tarification

Les nouveaux tarifs seront définis après résultat de l'appel d'offres du nouveau marché de collecte (2^{ème} semestre 2019)

En 2019, année transitoire avec maintien des tarifs existants

Mise en œuvre de la nouvelle tarification au 01-01-2020, soit une 1^{ère} facture en juillet 2020, en intégrant les passages en déchèterie

Maintien des 4 tarifs et services en 2018 et 2019

Facturation au semestre dès 2018 sur tout le territoire

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 40.

Le Maire, VOLLMAR Etienne

WENGER Isabelle

STEINER Eric

MULLER Madeleine

BUSCH Patrice

WEIBEL Aimé

VIVIER Michèle

FISCHER Anne

HEIT Franck

MULLER Elodie

WENGERT Christophe

ENGEL Delphine

HAAS François

SCHNEIDER Camille

CARLEN Jacques

LEBEAU Denis

GEBHART Estelle

EBERSOHL Didier

ENGELHARD Sonia